

ABONNEMENTS

Ordinaire : 6 F

De soutien : à partir de 10 F

Adressez le montant au C.C.P.

1890-57 RENNES, Hervé GRALL

51, rue Inkermann, BREST.

Aujourd'hui, être libre
c'est être informé.

LE PEUPLE BRETON

0,60

ORGANE DE L'UNION DÉMOCRATIQUE BRETONNE

M. GASTON DEFFERRE

répond aux questions du "Peuple Breton"

Le régime actuel étant indiscutablement lié au rôle et aux prérogatives du chef de l'Etat, notre pays, la Bretagne, est directement concerné par l'élection du président de la République au suffrage universel, en 1965. Si le général de Gaulle se représente et obtient la faveur du scrutin populaire, l'avenir de la Bretagne sera gravement compromis. Chaque mois, nous nous efforçons ici de montrer les conséquences néfastes du régime gaulliste pour les Bretons et leur condition sociale, politique, économique et culturelle. Il est évident pour nous que le devoir essentiel du peuple breton sera de refuser un nouveau mandat à de Gaulle et à l'actuelle équipe gouvernementale française.

Ceci étant posé, doit-on pour cela voter pour n'importe quel opposant et se confier aveuglément à quiconque fera profession d'antigaullisme ? L'Union Démocratique Bretonne étant un parti libre de toute attache parisienne ne doit voir que l'intérêt des Bretons dans cette affaire. Mais nous devons aussi rester fidèles aux principes de notre charte, donc à l'antifascisme. Ce seul point écarte tout ralliement aux candidatures fas-

cisantes d'extrême-droite de MM. Tixier-Vignancourt et Boyer de la Tour.

Dans l'état actuel de la situation, le seul candidat sérieux connu est M. Defferre, député-maire de Marseille. Celui-ci a accompli récemment un voyage en Bretagne, voyage au cours duquel il a été amené à préciser ses intentions vis-à-vis du problème breton. L'U.D.B. a dit (voir motion dans le n° 4 du Peuple Breton et commentaire dans le n° 5) sa déception et sa satisfaction.

Pour mieux connaître les positions de M. Defferre, l'Union Démocratique Bretonne, par l'intermédiaire de son responsable aux relations publiques, a pris contact avec le candidat socialiste.

Ce sont les réponses de M. Defferre aux questions que nous lui avons posées que nous livrons aujourd'hui à nos lecteurs.

Il est évident que nous prendrions contact de la même façon avec tout candidat sérieux non-réactionnaire qui aurait à l'égard de la Bretagne un programme original. Ensuite, le moment venu, l'Union Démocratique Bretonne définira sans ambiguïté sa position politique.

● QUESTION : Au cas où vous deviendriez président de la République française, avez-vous l'intention de ne pas modifier les structures qui vont être mises en place dans le cadre de la réforme « régionale » du pouvoir gaulliste, ou au contraire avez-vous un programme personnel neuf pour ce qui concerne l'évolution politico-administrative de la France ?

RÉPONSE : Si je deviens président de la République, je demanderai au Gouvernement et au Parlement de modifier les structures mises en place par le pouvoir gaulliste.

J'ai, à ce sujet, une position différente à la fois de celle de la IV^e et de la V^e République. Vous en trouverez une première définition dans le discours que j'ai prononcé à Lorient.

POUR MÉMOIRE : Extrait du discours de Lorient. — « 1^o Il ne peut y avoir une véritable politique régionale sans que la voix des régions soit entendue ; écoutée, notamment pour l'établissement du Plan, à l'échelon national et à l'échelon régional.

« Les techniciens parisiens, si compétents qu'ils soient, ne peuvent pas tout savoir.

« Il faut donc que des assemblées économiques régionales représentatives et dotées de pouvoirs suffisants.

« Cela pose : 1. La question de la composition des assemblées économiques régionales. Elles doivent être composées d'éléments représentatifs non seulement ouvriers, paysans, industriels, experts, mais aussi syndicalistes et représentants de l'Université.

« 2. La question des pouvoirs de ces assemblées économiques régionales. Elles doivent participer effectivement à la préparation du Plan à l'échelon régional et national, et participer au contrôle de l'exécution du Plan à tous les échelons.

« ...
« 4. Des lois-programmes régionales doivent être établies pour assurer à chaque région la garantie que les principaux investissements publics dans les plans régionaux s'intégrant dans le plan national seront effectivement exécutés.

« 5. La croissance de Paris et de la région parisienne doivent être limitées, sinon la France deviendra une tête sans corps. Dans tous les autres pays, il y a

une véritable décentralisation économique (Italie, Allemagne, U.S.A.). Le pouvoir économique n'est pas concentré autour du pouvoir politique.

« 6. Des économies et des transferts doivent être faits de certains secteurs à d'autres secteurs, au profit des investissements collectifs à caractère économique et social, et au profit des régions.

« Les effectifs collectifs, écoles, logements, routes, hôpitaux, sont d'ailleurs la base de tout. On peut tout vous promettre. Si les effectifs collectifs ne sont pas suffisants, rien de sérieux ne pourra être fait... »

● QUESTION : Avez-vous l'intention, une fois à l'Élysée, d'opérer une modification radicale de la politique du pouvoir à l'égard des pays au développement retardé, comme la Bretagne, la Corse, etc. ?

RÉPONSE : J'ai l'intention de modifier la politique du pouvoir actuel à l'égard des régions sous-développées comme la Bretagne et la Corse, ceci dans le cadre d'une politique de véritable solidarité nationale.

(Voir suite page 4.)



Photo A.F.P.
M. GASTON DEFFERRE, lors du retour du voyage qu'il fit en mars dernier aux U.S.A. et au cours duquel il rencontra notamment le président Lyndon Johnson.

Edito

UN journal, représentatif des milieux économiques et financiers, a publié récemment un numéro spécial sur la Bretagne (1). Au milieu de ces pages se trouve une étude de la situation économique d'ensemble de la "Bretagne", le cinquième département breton de la Loire-Atlantique étant exclu. Cette étude est caractéristique d'une certaine façon de masquer la gravité du problème économique de notre pays. Une carte donne par points la répartition de l'emploi des trois années écoulées : pour le seul département des Côtes-du-Nord, il y a sous-estimation d'une centaine d'emplois ; en comparaison, cette carte donne, non seulement le nombre d'emplois créés, mais aussi le nombre d'emplois primés pour la période 1960-1965 : ces emplois pour lesquels ont été versés des primes n'ont pas forcément été créés ou maintenus. Un exemple : en 1959, une conserverie à Saint-Nazaire (emplois prévus : 300) reçut d'importantes subventions pour primes d'installations ; dans la réalité, elle employa au maximum 100 personnes ; aujourd'hui elle ferme ses portes : 85 personnes licenciées ! Pour le Morbihan, le même journal note un démarrage sensible de l'industrialisation au moment où on apprend qu'Alstom (1 500 emplois prévus) renoncera à son projet de s'installer à Lorient et que 120 ouvriers lorientais (ateliers mécaniques) vont être licenciés.

Cette manière de travestir la vérité est aussi celle du gouvernement : Alstom ne vient pas à Lorient et le gouvernement aussitôt d'annoncer en même temps quelques réalisations minimes du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire : une école d'infirmières et l'équipement de trois ports de plaisance... (2) Procédés dilatoires : le gouvernement français a mis un an pour mettre au point la réforme des aides financières à l'expansion régionale, deux ans pour achever la rédaction du projet de loi-programme d'investissements publics prévu par la loi du 4 août 1962 pour les régions sous-équipées !

Territoire et "Région" sont les deux justifications de ce qui n'est pas un simple "déséquilibre économique" mais une aliénation économique de type colonial : Commission nationale d'aménagement du territoire, Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, Comité interministériel pour les problèmes d'aménagement du territoire et d'action régionale, Commissariat au Plan, Commission de développement régional... sont autant de moyens de nier la gravité du problème et de refuser les véritables solutions, sous les apparences de les accepter.

Proposer l'Ouest au lieu des cinq départements bretons, comme base géographique d'une action populaire, relève des mêmes procédés et a eu le résultat que l'on sait : trois mois ont passé et rien n'a été fait.

Les licenciements continuent de s'étendre à Nantes - Saint-Nazaire : 500 ouvriers aux Ateliers et Chantiers de Nantes. Ralentissement de l'industrialisation, la Bretagne, dans les années mêmes où elle devait combler son retard, le voit s'accroître. L'exemple de l'enseignement technique est clair : 50 % des candidats à l'enseignement technique refusés à la dernière rentrée dans le Morbihan, 30 % pour les centres d'apprentissage et écoles techniques de la Loire-Atlantique. La diminution des crédits ne laisse rien espérer.

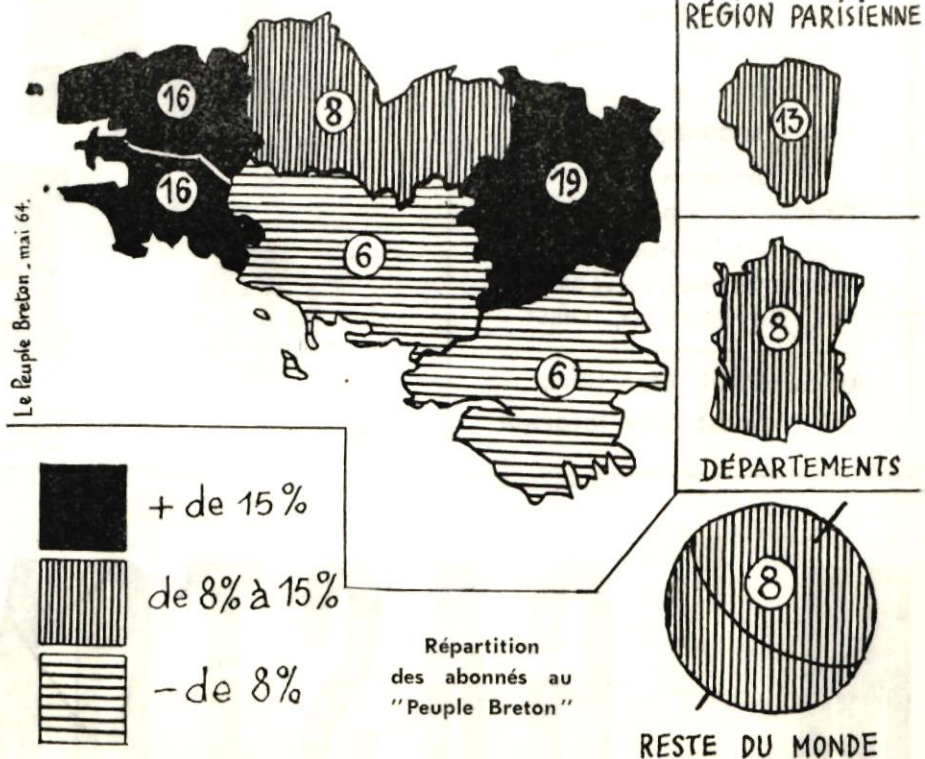
Il n'est pas jusqu'à F.-X. Hutin-Desgrées qui ne parle de la "région" comme remède "au rhumatisme économique" (3) : « L'opinion publique comprend qu'il faut créer de vraies régions avec leurs assemblées, leur budget, leur pouvoir », mais quelles assemblées, quels pouvoirs ? Sans doute, pour le moment, l'opinion publique n'a pas dit jusqu'où devaient aller ces pouvoirs... L'élection d'une Assemblée BRETONNE sur une base démocratique est déjà pour nous une garantie de ses pouvoirs.



(1) Les Echos, numéro spécial : « La Bretagne espère être un carrefour atlantique », du 22 mai.

(2) Ouest-France du 3-6, dubitatif, dans le titre : « Alstom ne s'installera sans doute pas... ».

(3) Ouest-France des 11 et 12 mai.



SECTION DE RENNES

Malgré la préparation des examens, les étudiants de la section de Rennes ont assuré de nombreuses ventes à la criée du journal, notamment en milieu populaire, au marché des Lices et à la kermesse de Saint-Yves. Partout, le journal a connu un accueil favorable et plusieurs abonnements ont été enregistrés. Au cours de ce mois, la section a par ailleurs enregistré deux nouvelles adhésions.

SECTION BIGOUDENNE

La réunion de travail de la section de Pont-l'Abbé a été en partie consacrée à une étude critique des numéros précédents du journal. Les ventes à la criée se sont poursuivies au rythme habituel et deux adhésions sont venues renforcer l'équipe bigoudenne de l'U.D.B.

Par ailleurs, à Quimper, la vente hebdomadaire de notre journal est assurée avec régularité et un dépôt a été créé dans la région de Châteaulin.

SECTION DE BREST

Le comité directeur du mois de juin (dont le compte rendu paraîtra dans le prochain numéro en raison de la parution avancée du "Peuple Breton") s'étant tenu à Brest, la section locale a profité du passage des dirigeants pour mettre sur pied une réunion de section, permettant ainsi une prise de contact plus étroite avec la base. Ventes habituelles du journal, par ailleurs.

NOUVELLES DU JOURNAL

Ce numéro sera adressé aux abonnés avec une semaine d'avance. Désormais en effet le "Peuple Breton" paraîtra dans la deuxième semaine de chaque mois.

Par ailleurs, les abonnés recevront, sans frais supplémentaires, un numéro spécial, qui portera à treize le nombre de journaux

servis pour un abonnement d'un an. Nous espérons que cet effort de notre part sera apprécié par nos lecteurs qui tiendront à participer à notre souscription d'aide.

SOUSCRIPTION PERMANENTE "POUR L'EFFICACITÉ"

Voici arrivée l'époque des vacances et des congés. Les Bretons, sauf l'immense majorité des agriculteurs (on l'oublie trop souvent) vont prendre un repos bien mérité. Les militants aussi voudraient pouvoir en faire autant. Cependant, plusieurs devront « rester au rempart » pour que sorte votre journal, pour que continue la nécessaire activité du parti, au service de la Bretagne. Pensez-y, vous qui partez... Pendant plusieurs semaines, par un subtil jeu de taxes et d'indirectes, vous allez apporter beaucoup d'argent à l'Etat français. Avant de partir, un geste à l'égard de ceux qui luttent pour la Bretagne serait une manière de prouver votre prise de conscience du problème breton. Merci d'avance pour tous ceux qui répondront à notre appel et merci à ceux qui, ce mois-ci, ont encore fait avancer notre cause.

Quatrième liste :

Anonyme, Rennes	14,00 F
Anonyme, Rennes	5,00 F
J. M., Loctudy	10,00 F
Anonyme, Sud-Finistère	35,00 F

TOTAL de la quatrième liste . 64,00 F

Report des listes précédentes . 561,80 F

TOTAL 625,80 F

Adresser les participations à la souscription à M. Hervé Grall, 51, rue Inkerman, Brest, C.C.P. 1890-57 Rennes, en précisant au dos du mandat : "Souscription". Merci.

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom : Prénom :

Adresse :

déclare vouloir adhérer à l'U.D.B.

SIGNATURE :

- Adressez ce bulletin (découpé ou recopié) au responsable des affaires intérieures : M. LE BEG, 5, quai Lamennais, Rennes.
- Adressez le montant de la cotisation annuelle (deux journées de travail) à Hervé GRALL, 51, rue Inkermann, Brest. — C.C.P. 1890-57 Rennes.

"LA MER"

Alain CALVEZ
AGENT GÉNÉRAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES & TERRESTRES

43, Rue de la Marine - LE GUILVINEC

TÉLÉPHONE 218

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE
TRAVAUX PUBLICS

LE TOULLEC

LE GUILVINEC

79, rue Jean-Baudry
R. C. Quimper 56 A 594

Jouets en gros
Fournitures pour kermesse
Articles de plage

Ets René LE BEC

4, Place Terre-au-Duc
QUIMPER - Tél. 13-54

DEFFERRE...

(Suite de la page 1.)

POUR MÉMOIRE : Extrait du discours de Lorient. — « Je demanderai au Gouvernement d'appliquer une politique véritable de régionalisation dans les termes et les conditions que je vous ai rappelés tout à l'heure de façon à ce que les intérêts et les droits de la Bretagne soient reconnus et effectivement consacrés sur le plan national. »

● QUESTION : Pensez-vous, dans le cas d'une réponse affirmative à la question précédente, qu'une telle politique doit se faire contre ou sans les responsables économiques et politiques bretons ?

RÉPONSE : Je ne pense pas qu'une telle politique puisse se faire sans le concours des responsables économiques et politiques des régions intéressées, sans une véritable organisation régionale économique.

POUR MÉMOIRE : Extrait du discours de Lorient. — « Les autorités locales qualifiées comme le C.E.L.I.B. doivent être consultées avant la réalisation de la réforme régionale, ce qui n'a pas été le cas. »

● QUESTION : Sous un septennat de M. Gaston Defferre, peut-on raisonnablement espérer une modification de l'attitude du pouvoir à l'égard du chômage chronique en Bretagne ou, en d'autres termes, pensez-vous comme M. Pompidou, que seule l'émigration des ouvriers et des ruraux bretons vers des régions industrialisées est susceptible d'être une solution ?

RÉPONSE : Je ne pense pas que l'émigration des ouvriers des régions sous-développées vers les régions industrialisées soit une solution.

Il faut établir un équilibre agricole et industriel entre les différentes régions.

Par contre, en ce qui concerne l'agriculture, il est évident qu'une partie trop importante de la population active française (et, en particulier, de la population active bretonne) est employée dans le domaine rural, mais la mutation du secteur agricole au secteur industriel et commercial ne doit pas se faire dans le désordre et la souffrance. Elle doit être organisée avec méthode, non pas d'une région à une autre, mais dans la mesure du possible à l'intérieur d'une même région.

● QUESTION : Pensez-vous que la loi Deixonne de 1951 sur « l'enseignement des langues régionales », loi dont l'application est entravée par l'administration, est suffisante pour assurer la survie et le progrès de la langue et de la culture bretonnes ?

RÉPONSE : Il m'est difficile de répondre de façon précise à cette question ayant trait à la loi Deixonne. J'ai parlé de ce problème à Lorient...

POUR MÉMOIRE : Dans le discours de Lorient, on ne trouve que l'affirmation que M. Defferre pense que le problème culturel est important pour la Bretagne.

— Cette réticence, apparente ou réelle, de M. Defferre à aborder la question de l'enseignement de la langue bretonne ne manquera pas d'étonner les Bretons. Espérons que sur ce point précis des déclarations ultérieures apporteront les précisions nécessaires.

— Cependant, il convient de noter l'affirmation du candidat socialiste selon laquelle « la mutation du secteur industriel au secteur agricole... doit être organisée avec méthode... dans la mesure du possible à l'intérieur d'une même région ».

— D'autre part, M. Gaston Defferre estime que « la position de l'Union Démocratique Bretonne à l'égard d'une politique nouvelle de développement régional est très proche de sa propre conception du problème ».

Séance culturelle bretonne à Rennes

Le dimanche 10 mai 1964 avait lieu un spectacle en langue bretonne, comprenant théâtre, chant choral, musique, donné par les membres du Cercle culturel de langue bretonne de Rennes.

Bretonneries, non ! Sur la scène, pas de « jolies coiffes aux dentelles ajourées » ni de pieux mélodrames. La chorale, composée en majorité de jeunes, interprétait des chants harmonisés par Fanch Danno, instituteur trégorrois. La partie théâtrale comprenait un sketch de Per-Jakez Hélias, *An Alhwez*, et une pièce de Youenn Drezen, création dans sa version originale, *Karr-kañv an Aotrou Maer*, tous deux inspirés de la vie des classes laborieuses de Bretagne. Un ensemble musical joua des œuvres de Guy Ropartz. — La municipalité rennaise, quant à elle, semble avoir oublié qu'on célébrait cette année le centième anniversaire de ce grand compositeur qui vécut à Rennes pendant de nombreuses années. La décentralisation culturelle ne serait-elle comprise qu'à l'échelon d'un gala « national » de variétés ?

Réunir 200 personnes un dimanche après-midi de mai dans une ville de langue française comme Rennes est une réussite, même si l'on décompte les familles au complet de « supporters », réussite qui se mesurait à la présence d'une centaine de jeunes.

Ce spectacle montre surtout la voie pour une action culturelle. La langue bretonne, liée à un cadre social en voie de disparition, à une aire géographique, est menacée (la prochaine génération sera monolingue). En dehors de cela des foyers de bretonnants, de néo-bretonnants formés par les divers cours de langue bretonne. Dans ces conditions, poser le problème d'un spectacle de langue bretonne en termes classiques, en termes bourgeois, est un non-sens. Il doit être à la fois divertissement et éducation : éduquer le bretonnant de naissance à utiliser sa langue comme outil culturel (qualité, diversité, ouverture au monde doivent être les marques de cette culture), éduquer le néo-bretonnant à perfectionner ses connaissances. Dans cette optique, on comprend les tentatives de faire participer la salle : participation collective réussie pour chanter à l'unisson, participation individuelle à revoir... Des défauts bien sûr : longueur, mauvaise présentation et liaison des diverses parties du spectacle, faiblesses techniques... La formule doit rester souple et les animateurs du Cercle ne doivent pas craindre d'innover : théâtre en rond, spectacles en plein air, récitatifs, chants mimés, etc., d'autant qu'il reste de la place pour des spectacles de variétés au sens habituel du terme.

Y.-C. VEILLARD.

Entre Les Lignes

C'est une erreur de vouloir instituer dans le pays la politique des deux blocs, ce qui aboutira fatalement à la prédominance du Parti Communiste. C'est une erreur de faire une loi de circonstance en vue des élections présidentielles. C'est une erreur de compromettre le pluralisme et les libertés capitales.

(Intervention de M. Fréville, député-maire de Rennes, lors de la discussion sur la loi modifiant le mode de scrutin pour les élections municipales. OUEST-FRANCE du 21 mai 1964.)

M. Fréville agite le danger communiste aussi bien qu'un U.N.R. A la tête d'une municipalité monolithiquement M.R.P. et ayant de grande chance de s'y maintenir c'est un avocat bien désintéressé du pluralisme !

Quant à la perspective de l'avenir de la Bretagne, elle apparaît trop claire. Des écoles militaires, une énorme base aéronavale à Landivisiau, l'escadre à Brest, la division d'intervention à St-Malo et Lorient, les laboratoires électroniques de l'armée à Rennes, de proche en proche apparaît (si vous y ajoutez le plutonium de La Hague et le rêve des sous-marins atomiques de Cherbourg) le rôle dévolu à la Bretagne et à l'Ouest : le « réduit breton » de 1940 réapparait sous une forme nouvelle. Les Bretons pourront fournir les hommes nécessaires et pour le reste l'émigration continuera depuis celle du paysan abandonné à lui-même jusqu'à celle de l'intellectuel, ingénieur, professeur ou technicien.

(PERSPECTIVES, mensuel de l'U.E.C. de Rennes, juin 1964.)

A cette sinistre énumération on pourrait encore ajouter : Coëtquidan, La Lande-d'Oué, les nouvelles installations militaires de la presqu'île de Quiberon, etc. En attendant d'autres implantations civilisatrices dont nous gratifie la France !

Se rend-on compte que les frontières des patries, qui, éternelles, continueront certes d'exister, sont néanmoins en train d'écla-

ter et que bientôt les hommes circuleront sans entrave dans les six pays du Marché commun, allant travailler là où l'on pourra avoir besoin d'eux ? C'est cela aussi l'Europe, les futurs Etats-Unis d'Europe. Et à ce point de vue ceux qui manifestent, comme à Nantes, afin de ne pas être obligés de travailler ailleurs que dans leur « pays » démontrent le retard de certains esprits. Car une plus grande mobilité de la main-d'œuvre semble devoir être imposée par l'époque elle-même.

(LA NATION, 21-2-1964.)

Encore des élucubrations de l'U.N.R., ici par son organe officiel ! On goûtera ces patries qui démontrent leur éternité en éclatant. Mais la perle du morceau, c'est le « là où l'on pourra avoir besoin d'eux ». Que dissimule ce « on » étranger aux hommes ? Une machine électronique — alors elle est bien mal réglée — ou bien, d'une façon plus probable, le conservatisme inné des gens en place et des trusts capitalistes ?

Ce n'est pas l'époque qui doit contraindre les hommes. Ce sont les hommes qui doivent forger leur époque et nous nous y emploierons. Mais admirons ces grands esprits zuénères qui se croient, eux, en avance et ne voient l'Europe que comme une extension du régime dont jouit la France ! Espérons cependant que ceux qui manifesteront à Nantes se souviendront et qu'aux prochaines élections, certains esprits gaullistes seront priés d'aller briller ailleurs !

Volontairement ou non, un jeune voleur de voiture, Gabriel Raynier, écrase et tue l'agent Pinchon qui a tenté de lui barrer la route. Cour d'assises de la Seine : quinze ans de réclusion.

Le lendemain de ce verdict, les assises de Laon jugent le sous-brigadier Gagey qui, dans une fête foraine, sans raison sérieuse, sans sommation non plus, a tué d'une balle dans le dos un turbulent de village : Jean-Pierre Heury, dix-neuf ans. Dont coût : deux ans de prison, AVEC SURSIS.

Quinze ans de réclusion... Deux ans de sursis.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

(Jérôme Gauthier,

LE CANARD ENCHAÎNÉ, 3-6-64.)

C'est tout.

" ECHOS "

BRETAGNE ELASTIQUE

On savait déjà que, selon MM. Debré et Pompidou, la Bretagne ne comprendrait que quatre départements, la Loire-Atlantique en étant exclue ! Mais ce qu'on ne savait pas, c'est que Force Ouvrière était d'accord... Enfin presque : puisque si, selon ce syndicat, il y a quatre départements bretons, l'exclu n'est plus la Loire-Atlantique, mais... le Finistère (qui doit être américain, vu son éloignement de Paris ?). Mais il y a mieux : M. Job de Roince, dans "Les Nouvelles de Bretagne" (n° 908, page 6) parle, lui, "des trois départements bretons", mais, hélas pour les cartographes !, sans préciser les deux départements maudits... Et le peuple

breton dans tout ça ? Eh bien, de Brest (Bretagne) à Ancenis (Bretagne), de Beuzec-Cap-Sizun (Bretagne) à Fougères (Bretagne), il rigole !

SOLIDARITÉ OUVRIÈRE ?

Manifestation à Rennes contre la fermeture éventuelle de l'arsenal. Pancartes et slogans affirmant la volonté des ouvriers de défendre leur emploi en Bretagne. En passant sur les quais, des ouvriers d'une grande entreprise parisienne procédant au bitumage du parking sur la Vilaine s'amusaient de ce défilé et de ces slogans et certains d'entre eux, à l'abri des palissades en bois, crient « tant mieux, oui à la fermeture »...

Solidarité de la classe ouvrière française ?

COURRIER DES LECTEURS

Nous remercions vivement ceux qui nous écrivent.

Nos correspondants doivent préciser quand ils veulent que leur nom soit mentionné.

— Je formule des vœux pour que l'U.D.B. s'implante en Bretagne et à l'extérieur et que son organe de presse devienne hebdomadaire un jour. Dans cette attente, épargnez-nous la vision de querelles internes ridicules et attristantes... En définitive, cela profite toujours à l'ennemi commun ! Un danger non moins grave et préjudiciable à l'avenir du Mouvement breton et de la Bretagne serait de voir les différentes tendances de l'Emsav s'ignorer entre elles et travailler isolément, farouchement peut-être, mais cloisonnées dans leur tour d'ivoire !

Bien au contraire, le salut de la Bretagne réside dans l'action commune et concertée...

Il faudrait également nouer le dialogue avec les représentants de partis ou d'organisations anti-bretons ou ignorants. — Saint-Goazec (Finistère).

— Longue vie et prospérité à "Peuple breton" et à l'U.D.B., afin que vous puissiez, en union avec les différentes revues du mouvement breton, redonner la fierté à notre peuple. — Nantes.

— J'ai sous les yeux la collection complète du "Peuple breton". Après avoir relu tous les numéros, voici quelques critiques :

1° Il y a trop d'articles extra-bretons. Sur cinq numéros, un ou deux articles de fond du genre des "D.O.M." (n° 1) auraient dû suffire. Or j'en dénombre six. C'est trop, à mon avis. Il y aurait

dû avoir plus de papiers du genre "Les problèmes des étudiants brestoïses", "Menaces sur la pêche", "Avec les Picaouas" et "Chantier militaire à Lanvéoc". Les autres articles ("Nouvelle définition de l'Europe", "L'U.D.B. et le problème de la faim", etc.) sont bons, très bons même. Mais j'aurais préféré qu'ils s'échelonnent sur plus de numéros et que l'on donne la priorité aux études de fond sur la situation bretonne...

Un papier comme celui sur les étudiants brestoïses aurait dû être suivi d'un article du même tonus sur le problème ouvrier breton et sur le problème agricole. En ce qui concerne ce dernier, les quelques lignes consacrées dans le n° 3 à "La misère paysanne" sont tout de même un peu maigres. Ce n'est pas le "pouvoir capitaliste" seul, qui berne et opprime les travailleurs bretons, c'est le pouvoir capitaliste français.

2° Mais tout cela ne diminue en rien les qualités du "Peuple breton". Le journal a de l'allure, bonne présentation. Cela sort enfin du celtisme nuageux de trop de nos "canards" bretons. On sent une volonté d'entrer en contact avec la réalité concrète du mal breton et, au moins chez vous, la ligne de conduite est nette et sans équivoques. — Aberdare, Pays de Galles.

L'A. G. E. R. répond...

Nous reproduisons ci-dessous le texte complet d'une feuille d'information de l'Association générale des étudiants rennais distribuée en mai — en réponse à un article de R. Leprohon, paru en avril 1964 « Ouest = Danger ». Nous avons souligné en caractères gras les passages importants de cette analyse.

R. LEPROHON.

Sur la foi d'articles parus dans la presse "bretonne" et que nous n'avions pas jugé utile de démentir, "Le Peuple breton" a fait état dans son dernier numéro de l'intervention de Joël Clatin, président de l'A.G.E.R., à la réunion intersyndicale de Guidel le 24 mars.

S'agissait-il d'un revirement de l'A.G.E.R. ? Avions-nous changé de position par rapport à la réunion du 20 mars à Rennes ?

Cette interprétation a été le fait de la presse régionale dans son ensemble, souvent dans un but de malveillance. Pourquoi "hurler avec les loups" ? Malgré tout, croyant à la bonne foi du "Peuple breton", nous tenons aujourd'hui à dissiper entre proches, ce qui ne peut être qu'un malentendu. C'est pourquoi il est nécessaire d'analyser l'intersyndicalisme régional, ce qu'il fut à Guidel le 24 mars, et à Rennes le 8 avril.

I. — LA JOURNÉE DE GUIDEL

Elle fut caractérisée par une euphorie collective. En effet, la rencontre des syndicalistes paysans, ouvriers, étudiants, cadres de neuf départements n'était-elle pas un événement ?

De là, n'allait-il pas sortir de puissantes manifestations d'unité, en faveur de l'emploi dans "la région" ?

Un triple problème était posé :

- objet des manifestations,
- date et forme des manifestations,
- cadre géographique.

L'unité se fit assez vite sur les deux premiers points. Il n'en fut pas de même sur le troisième. La C.G.T. — unanime — proposa le cadre des cinq départements bretons, car, disait-elle, en se défendant du péché "d'autonomie", il y a un problème breton !

F.O. se prononça dans le même sens, pour des raisons pratiques (elle n'avait de structures que dans les cinq départements), en précisant qu'il ne s'agissait pas d'une position de fond.

La C.F.T.C., sous l'impulsion de Bourhis, défendit le cadre des neuf départements... La délégation étudiante fut divisée, seule l'A.G.E.R. défendit le cadre des cinq départements bretons, elle dut s'incliner devant la volonté des A.G.E. de Brest, Nantes et

Angers, qui penchaient pour les neuf départements

Ainsi donc, Joël Clatin, rapporteur de la délégation, dut défendre, sans grande conviction, une position que nous ne partageons pas ; sans grande conviction parce que nous pensons que le plus important était le problème de fond.

En effet, les problèmes régionaux sont liés aux problèmes de planification et donc à la réforme étatique (cf. la motion du C.A. de l'A.G.E.R. du 14 février), c'est dire que pour nous le cadre géographique (les cinq départements) découle de positions de fond. Or, à Guidel, il y avait un point d'accord entre l'ensemble des syndicats (à l'exception de l'A.G.E.R.) : ne pas aborder les problèmes de fond. C'est pourquoi nous n'avons pas partagé l'euphorie générale, sachant que les difficultés demeuraient. Nous dûmes donc nous séparer sans pouvoir conclure, la question du cadre géographique n'ayant pu être réglée.

Mais, il y avait plus, ce que certains avaient appelé pompeusement "la Charte de Guidel" ne constituait en aucun cas une charte d'action régionale mais n'était, au contraire, qu'un catalogue de revendications particulières. L'unité n'avait donc pas progressé, c'est ce que la réunion de Rennes révéla.

II. — LA JOURNÉE DU 8 AVRIL A RENNES

Ce fut la journée de la démythification. Les paysans refusèrent, ainsi que les cadres, de s'engager. La C.G.T. se rallia aux sept départements par souci d'unité ; F.O. se limita à quatre départements bretons (excluant le Finistère)... l'A.G.E.R., toujours minoritaire dans la délégation étudiante, posa le problème de fond une nouvelle fois... d'où découlait pour elle le cadre géographique : ce cadre s'imposant d'autant plus que les cinq départements bretons constituent une entité culturelle, économique, historique, administrative et politique.

Mais cette position étant refusée par les autres A.G.E., nous dûmes, en précisant nos positions personnelles, nous rallier au cadre des sept départements par souci d'unité.

Notre conclusion fut la suivante : les centrales syndicales, pour que l'unité progresse, ne doivent plus refuser d'étudier en commun les problèmes de fond, pour parvenir enfin à une unité de vues, condition de véritable unité d'action.

Alors, appuyés par les syndicalistes paysans d'Ille-et-Vilaine, nous avons proposé de faire des réunions de travail sur les problèmes de fond.

Cette proposition fut, semble-t-il, acceptée.

Pour avoir voulu l'unité d'action sur les problèmes régionaux avant d'avoir recherché l'unité de vues, les centrales syndicales se sont condamnées à l'inaction.

Cette attitude s'est également retrouvée au sein du C.A.B., ce qui explique son incapacité actuelle à définir une action bretonne progressiste.

LA MORT DES MOULINS

Tout le monde connaît le charme indéniable exercé aux Pays-Bas par les magnifiques moulins précieusement conservés, même lorsque leur énergie n'est plus employée. Plus d'un pays en Europe s'efforce aussi de garder ces constructions pittoresques, témoins d'une époque révolue. En Bretagne, au contraire, des gens qui se croient sans doute éclairés s'efforcent par tous les moyens de détruire et de raser nos rares moulins. "Plus nous ressemblerons à la Beauce, mieux cela vaudra", pensent-ils sans doute. Plus d'un magnifique moulin à eau, aux pierres armoriées, à la toiture moussue, a été démonté pierre à pierre et son matériau vendu ou, au mieux, réutilisé, hors de son cadre naturel, pour une villa de la côte. En Ille-et-Vilaine, le très beau moulin à eau du Boël, près de la plus vieille écluse de Bretagne, était, il y a encore quelques années, dans un état convenable. Aujourd'hui, il menace ruine et bientôt la vallée n'en conservera plus le souvenir. De même, sur



la route de Rennes à Vannes, près du bourg morbihannais de Campeneac, se dressait un moulin à vent qui avait fière allure. Notre photo montre l'état de l'édifice après le passage récent des démolisseurs ! Ainsi, peu à peu, par vandalisme conscient, intéressé ou inconscient, la Bretagne perd une à une ses plus belles parures. L'exemple de la Provence littorale est pourtant là pour nous donner une idée de la laideur qui attend un pays qui se prostitue au point d'oublier ses origines, d'avoir honte de son passé, de dépenser des millions pour des horreurs de casinos en béton ou en brique au lieu de conserver cet argent à restaurer, à aménager les moulins pour en faire d'intelligentes réalisations touristiques, dans leur cadre authentique... Aurait-on en Bretagne, trop d'hôtels pittoresques, trop de relais de jeunesse, trop d'auberges de mi-forêt pour saccager ainsi volontairement une des richesses de notre pays ?

LE PROBLÈME BRETON DE BREST A NANTES

COTES-DU-NORD. — Lors de l'ouverture en mai de la session du Conseil général, René Pleven signala que près de 200 000 habitants du département (193 718 exactement) ne bénéficient pas encore d'un service d'eau ! Au rythme actuel, il faudra dix ans pour mener à terme le programme d'adduction.

FINISTÈRE. — On est très inquiet à la Chambre de commerce et d'industrie de Quimper. Malgré les lourds efforts consentis par la municipalité et la Chambre de commerce cornouaillaise pour la création d'une liaison aérienne Quimper-Paris, des difficultés graves sont soulevées par la société Air-Inter à propos de l'école promise à la ville. Si un service régulier n'est pas obtenu pour l'aéroport de Quimper-Pluguffan, la Chambre de Commerce a décidé de démissionner collectivement.

ILLE-ET-VILAINE. — Le 19 mai, à Bordeaux, M. Jean Morin, secrétaire général de la Marine marchande, a dévoilé l'intention du gouvernement français de déplacer de Saint-Servan à Bordeaux l'école d'administration de l'Inscription maritime. Ce transfert apportera à la ville de M. Chaban-Delmas une école de plus, alors qu'on pense y fermer l'école nationale de la Marine marchande en raison du très faible recrutement des marins... en Aquitaine !

LOIRE-ATLANTIQUE. — Après Saint-Nazaire, la plus grande ville bretonne, Nantes, est touchée par la vague de chômage qui sévit dans notre pays. Dans la première quinzaine de mai, 490 métallurgistes ont été licenciés ou mis en pré-retraite. La gravité de la situation a provoqué un débrayage général de la métallurgie nantaise, soutenue par une grève de solidarité à Saint-Nazaire.

MORBIHAN. — La société Alstom ne donnera pas suite à son projet d'implantation d'usine à Lorient. Une telle information va provoquer une grande déception dans le Morbihan, le plus sous-développé des cinq départements bretons. Pourtant les collectivités locales avaient réalisé un effort considérable pour accueillir cette entreprise dont le rayonnement devait intéresser toute la Bretagne. Un beau projet de plus qui s'envole en fumée... Le problème consisterait maintenant à trouver un projet de remplacement pour employer les lourds investissements déjà engagés. Rappelons aussi qu'à l'occasion de la crise d'Hennebont les autorités prétendaient pouvoir réemployer une partie des inévitables licenciés à... l'usine Alstom !

NÉCROLOGIE

Nous avons appris avec tristesse le décès de M. René-Yves CRESTON, président d'Ar Falz. Cet ardent défenseur de la culture bretonne apportait à notre lutte une rare compétence scientifique et un dévouement que pourraient lui envier bien des jeunes.

Nous adressons nos condoléances les plus sincères à Madame et Padrig Creston, aux dirigeants et aux militants d'Ar Falz et aux nombreux amis que comptait René-Yves Creston.

Un des premiers abonnés de notre journal, M. Creston restera pour nous un exemple et nous étions par la pensée aux côtés de ceux qui à Etables, le 2 juin, lui adressèrent un dernier kenavo.

" ECHOS "

LE RÉDUIT BRETON

La politique de quadrillage du territoire breton se poursuit sur le plan militaire. Un dépôt de matériel de l'aéronavale vient d'être créé à Guengat !

ENCORE DES MILITAIRES !

A Queuern, en Roscanvel (presqu'île de Crozon), la marine a mis à la disposition de l'armée un vieux fort désaffecté. Il servira de centre d'instruction de commandos et recevra des stagiaires des unités de la III^e région militaire.

Est-ce ainsi que le gouvernement compte remédier au marasme économique qui règne dans la presqu'île ?

Impérialisme pas mort !

Le procès en appel à Paris des cinq jeunes Martiniquais (Organisation de la jeunesse martiniquaise) a tourné à un dialogue de sourds où les mêmes mots s'affrontaient avec des sens opposés d'un côté à l'autre de la barre.

« Nous avons la nationalité française, avait déclaré l'accusé Florent. On ne choisit pas sa nationalité, mais si l'on va au fond des choses, si l'on analyse les caractéristiques de race, d'origine, d'économie, de culture, de langue, de musique, nous sommes bien obligés de constater que nous sommes des Martiniquais. »

« Non, tonna le président du tribunal. Non, vous êtes Français. La Martinique est à la France depuis 1635 ! »

Ainsi qui est à la France cesse d'être lui-même ; il n'est plus que la France. L'assimilé n'est plus lui-même, il est l'assimilateur : « Ah ! mon Dieu ; que vous êtes Français ! » s'exclamait de Gaulle lors de son voyage aux Antilles.

Le procureur général ne pouvait que faire chorus : « C'est une affaire douloureuse qui vous est soumise, gémit-il, car c'est une affaire de séparatisme, qui est le fait de compatriotes qui sont pourtant des frères de sang, de race,

de langue, de culture. Toute la gravité nous apparaît dans le slogan : la Martinique aux Martiniquais. »

Autant dire que les Noirs importés d'Afrique aux Antilles sont fils des Gaulois aux cheveux blonds et aux yeux bleus, et que dire « la Martinique aux Martiniquais » est une ânerie tandis que dire « la France aux Français » est la marque d'un esprit droit. Certains attendus de l'arrêt méritent d'être cités sans commentaires :

« Les textes reprochés aux inculpés, ont dit les juges, ne comportent pas les mots d'indépendance, de sécession, ou d'attentats, sans doute « par prudence ». Mais ils contiennent des expressions comme « revenu national martiniquais, intérêt supérieur de notre pays », le sens du mot pays étant celui de la nation souveraine ». Ou encore « coopération sur une base d'égalité entre la France et les Antilles ». De tels termes impliquent l'idée de sécession et d'indépendance... »

La mystique impérialiste n'est pas morte en France ; même si elle tourne à une sorte de superstition caricaturale. Le sursis a été accordé aux accusés ; un sursis aussi est accordé à leurs juges. Y.-C. V.